

La France et la question chypriote

De la guerre d'indépendance à la crise de 1964*

Jean Catsiapis**

ABSTRACT

The importance of the issue and recent release of the verbatim records prompted us to include an English summary after the French article rather than an abstract.

RÉSUMÉ

Puissance coloniale qui doit affronter la rébellion des Algériens, la France, lorsqu'éclate la guerre d'indépendance de Chypre, nie, à l'instar de la Grande-Bretagne, le droit au peuple chypriote à l'autodétermination. Le Général de Gaulle, lors de la crise de 1964, dont il rend responsable Mgr Makarios, se montre très proche de la position de la Turquie qui préconise le partage de Chypre.

La France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, s'est toujours intéressée à la Méditerranée orientale. La question chypriote figure ainsi en permanence parmi les centres d'intérêt de la diplomatie française. Le Président Mitterrand au cours de ses deux septennats a été très attentif à l'évolution de ce problème qui concerne la paix dans une région très sensible du monde. Recevant à Paris le 28 novembre 1988 le Premier ministre turc Turgut Ozal il lui déclara :

“Chypre est un problème délicat. On ne peut pas inventer de solution comme cela, parce qu'on a envie de régler un problème. Il y a une réalité turque et une réalité grecque sur un même territoire. C'est un des conflits les plus difficiles à résoudre. Je souhaite que l'île retrouve sa dignité au travers d'un système politique souple que les diplomates sauront inventer. Je sais que vous avez adopté une attitude ouverte, plus ouverte que celle de votre compatriote Demirel. Ce ne sera pas facile pour vous, mais il le faudra bien. Car ce serait une gêne pour vos relations avec la Communauté et les Etats Unis. Il faut admettre que les Grecs chypriotes et les Turcs chypriotes sont chez eux, et exclure l'idée de la domination d'une partie de la population sur l'autre, trouver les moyens de vivre ensemble sans empiéter l'un sur l'autre. Il faut mettre le train sur les rails. La solution n'est pas de s'entretuer.”¹

* Cet article a été rédigé, pour l'essentiel, à partir des archives du Quai d'Orsay dont les documents, pour l'année 1964, ne sont accessibles aux chercheurs que depuis peu de temps. En particulier, on trouvera à l'annexe 4, le texte intégral de l'entretien de De Gaulle - Inonu du 1er juillet 1964, classé «très secret».

**Université de Paris X

Ces propos de F. Mitterrand indiquent que la politique chypriote de la France exclut à l'évidence le partage de Chypre. Sous de Gaulle celle-ci, bien au contraire, tendait à nier l'existence même de Chypre en tant qu'Etat. La France dès le début de la guerre d'indépendance de Chypre s'était montrée réservée pour ne pas dire hostile à la décolonisation de cet Etat.

I La France et la guerre d'indépendance de Chypre

La guerre d'indépendance de Chypre éclate le 1er avril 1955, quelques mois après le début de l'insurrection des Algériens contre la colonisation française. A la coïncidence dans le temps des guerres de Chypre et d'Algérie va s'ajouter la similitude du traitement de ces conflits par la Grande Bretagne et la France. Ces deux pays vont considérer que ces rebellions sont des affaires intérieures et que par conséquent l'ONU n'est pas compétente pour traiter l'affaire algérienne et la question chypriote. Paris va nier le droit du peuple algérien à l'autodétermination tout comme Londres va refuser d'admettre que le peuple chypriote puisse prétendre à l'exercice de ce même droit. C'est pourquoi, dès que se pose la question chypriote le gouvernement français va logiquement épouser les thèses de Londres sur ce sujet.

La Grèce, bien qu'alliée de la France dans le cadre du pacte de l'Atlantique nord, n'a pas cru devoir, au début des années cinquante, s'aligner sur les positions françaises lorsque les affaires marocaine et tunisienne ont été évoquées à l'Assemblée générale de l'ONU. Sachant qu'elle aurait un jour prochain à soutenir devant cette organisation les revendications de Chypre, elle décide de s'abstenir le 13 décembre 1951 dans le vote tendant à repousser, à la demande de Paris, l'inscription de l'affaire marocaine à l'ordre du jour de la 6ème session de l'Assemblée générale ; elle fera de même, le 10 avril 1952, lors d'un vote de même nature concernant l'affaire tunisienne. Cette attitude de la Grèce, opposée aux intérêts de la France est peu appréciée, par le Quai d'Orsay. Ce qui explique que la France, le 24 septembre 1954, décide de voter contre l'inscription de la question chypriote à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Au cours de cette année, et de la période qui suit, le gouvernement grec qui recherche l'appui des Etats arabes à la fois pour obtenir un soutien diplomatique à l'ONU et aussi pour éviter une solidarité musulmane envers la Turquie, prend ouvertement parti en faveur des indépendantistes algériens.

Pour expliquer la position française sur la question de Chypre au début de la guerre d'indépendance de ce pays il faut aussi savoir que Paris minimise l'importance du combat du peuple chypriote. S'appuyant sur les rapports de ses services de renseignement à Nicosie ² le gouvernement français ne peut prendre au sérieux le danger que représenteraient les communistes de l'AKEL dans les manifestations nationalistes chypriotes. Selon ces documents, les dirigeants de ce parti travailleraient pour les services anglais, ce qui permet cette conclusion

sur l'AKEL : "avec un tel secrétaire général, et des cadres dont la plupart sont connus pour leurs attaches avec les services du gouvernement il est normal de voir les autorités sourire quand on leur parle du danger communiste. Il semble évident que la seule chose dont les Anglais n'ont rien à redouter est l'AKEL, et plus spécialement les dirigeants communistes".

La crise de Suez, en 1956, va renforcer la solidarité franco-britannique, et aura pour conséquence de nourrir des sentiments anti-français à Nicosie et à Athènes. L'expédition armée des Anglais et des Français à Suez s'est faite à partir des bases britanniques de Chypre. La Grèce va officiellement déclarer qu'elle demeure "neutre" dans le conflit qui oppose l'Égypte à la France et la Grande-Bretagne. Et c'est au nom de cette neutralité qu'elle refuse le droit d'atterrissage sur le sol hellénique des avions de ces deux pays se rendant à Chypre. L'Ambassadeur de France en Grèce, M. Pierre Charpentier déplore les fausses nouvelles "propagées par les missions arabes en Grèce avec des moyens financiers importants" et l'attitude de "la presse grecque emportée par son indignation contre les ennemis communs de Nasser et de la Grèce"³.

En décembre 1958, peu avant la conclusion des accords de Zurich et de Londres, qui établissent l'indépendance de Chypre, la Grèce essuie un échec aux Nations Unies sur la question chypriote alors que la diplomatie grecque avait sollicité le soutien de la France. L'Ambassadeur de France en Grèce, M. Guy Girard de Charbonnières explique ainsi les raisons de cet échec :

"Me trouvant à Athènes en contact régulier avec les chefs de la diplomatie grecque et étant animé du plus grand désir d'aider mes interlocuteurs, j'étais dans l'incapacité de renseigner exactement le Département sur les projets ou intentions du gouvernement hellénique, les propos qui m'étaient tenus par les principaux membres de ce gouvernement se démentant les uns les autres et les communications qui m'étaient faites de la manière la plus officielle n'étant fréquemment suivies d'aucun effet.

Ce qui s'est passé à l'occasion du débat de l'ONU illustre singulièrement cette manière de procéder. Je rappelle que, convoqué spécialement par le premier ministre à la veille de ce débat, je fus chargé par lui de transmettre au général de Gaulle un message lui demandant de soutenir la thèse qui serait présentée à Manhattan par la délégation grecque, la suite que comporterait le vote d'une telle résolution étant également exposée. Or le texte déposé 48 heures plus tard par M. Averoff n'avait aucun rapport avec ce qui m'avait été ainsi solennellement déclaré. Hésitante, vétilleuse et même parfois contradictoire, telle a été la politique chypriote du gouvernement grec au cours des derniers mois. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait abouti à un échec"⁴.

A en croire cet Ambassadeur, qui considère M. Averoff comme "un fort mauvais ministre des affaires étrangères" et souligne le fait que "M. Caramanlis n'a aucune expérience internationale", ce sont les erreurs de la diplomatie grecque

qui expliquent les revers des intérêts helléniques concernant l'île de Chypre. A vrai dire les représentants de la France, pays signataire du traité de Lausanne de 1923, qui établit le statut juridique de Chypre, déplorent de ne pas avoir été associés ou consultés lors des traités consacrant l'indépendance de ce pays. Ils seront ainsi très sceptiques sur la viabilité de la République de Chypre. M. Girard de Charbonnières, écrit au Département le 24 février 1959:

“Créer un Etat là où il n'y a pas de nation est à première vue une gageure. Lorsqu'on lit les accords de Londres, on ne peut être qu'épouvanté par toutes les clauses qui ont été imaginées pour entraver le jeu de la loi de la majorité. Le droit de veto reconnu à une minorité ne peut que fausser le mécanisme de toute institution humaine et paralyser son fonctionnement”.⁵

Ainsi il est clair pour la France, au lendemain de l'indépendance de Chypre, que le maintien de la paix dans cet Etat commande une entente permanente de la Grèce et de la Turquie. Les autorités françaises pensent aussi que la Grèce avec la solution de la question de Chypre marquera désormais une certaine distance par rapport aux thèses des pays arabes à l'égard du problème algérien.

Dans la pratique la Grèce ne va pas abandonner ses amitiés arabes. Elle ne parviendra pas non plus, comme M. Averoff le suggère à la France, de s'inspirer du modèle chypriote pour résoudre le problème algérien⁶. Le fait est que le nouveau statut de Chypre, qui accorde des privilèges considérables à la minorité turque n'a pas été pris pour modèle lorsqu'en 1962 l'Algérie accède à l'indépendance, puisque la minorité française de ce pays, ne disposant pas de prérogatives propres, décide de s'établir en France.

II La France et la crise de 1964

Dès l'indépendance de Chypre, la France décide de reconnaître ce pays et d'ouvrir une ambassade à Nicosie. Le premier ambassadeur français est M. Louis Keller. Ce n'est qu'en avril 1969, quelques jours avant la démission du général de Gaulle, que la République de Chypre ouvre une ambassade à Paris en y nommant M. Modinos. Faute d'être directement informées par les représentants de Chypre, les autorités gouvernementales françaises prennent connaissance de la situation à Chypre, en dehors des communications de leur propre ambassadeur sur place, essentiellement à travers les informations qu'elles reçoivent des diplomates grecs et turcs en poste à Paris. On peut dire que les malentendus franco-chypriotes pendant la crise de 1964 s'expliquent notamment par les informations partielles ou partiales dont disposent les autorités françaises sur le problème de Chypre.

Le général de Gaulle, lorsqu'il revient au pouvoir en 1958, bénéficie en Grèce et à Chypre d'une image très favorable, celle du grand homme, chef de la France libre. Celui-ci noue des liens étroits avec le Premier ministre grec, M.

Caramanlis, qui conduisent celui-ci à détacher la diplomatie hellénique de l'emprise américaine pour l'orienter vers l'Europe communautaire. Lorsqu'éclate la crise de 1964, qui oppose la République de Chypre et la Grèce à la Turquie, l'opinion publique grecque et chypriote grecque croit fermement dans le soutien de la France. En effet, suite aux incidents armés qui opposent les deux communautés de Chypre fin décembre 1963 juste après l'annonce par Mgr Makarios de son intention de réviser la Constitution de l'île et face à la menace de l'intervention de l'armée turque, Londres et Washington proposent sans succès à Paris de participer à l'envoi à Chypre d'une force internationale des pays de l'OTAN. Dans sa réponse du 1er février 1964 le gouvernement français, pour justifier sa position indique que le gouvernement chypriote ne lui a pas demandé d'intervenir, que l'OTAN n'a pas de raisons valables d'intervenir à Chypre et rappelle que la France n'est pas partie aux accords de Zurich et de Londres. Le quotidien chypriote grec *Eleftheria*, dans son édition du 6 février, souligne que la France a non seulement repoussé la proposition anglo-américaine mais a aussi critiqué le régime de Zurich "imposé au peuple chypriote" et conclut que "cette décision est conforme aux grands principes de la Nation française et à ses traditions libérales qui, depuis le 18ème siècle constituent le fondement de la civilisation contemporaine".

Quelques semaines plus tard, le 4 mars, une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU décide notamment l'envoi à Chypre d'une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix. Si cette résolution est adoptée à l'unanimité, le vote sur le paragraphe relatif à l'envoi de la force internationale est partagé puisque trois pays (France, URSS et Tchécoslovaquie) s'abstiennent. La réserve de la France sur ce texte s'explique par l'habituelle méfiance gaulliste à l'égard de l'action de l'ONU. Celle-ci est bien accueillie à Nicosie puisque Moscou, allié fidèle de Mgr Makarios prend une position analogue à celle de Paris. Les autorités chypriotes ont le sentiment que la France partage leur position sur l'impossibilité d'appliquer les accords de Zurich et de Londres puisque le 11 mars le porte parole du gouvernement français, M. Peyrefitte déclare à propos de Chypre: "Il n'y a qu'une solution, c'est de changer le statut". Les critiques de la presse turque à l'égard de la France pour sa position dans la crise chypriote renforcent l'impression à Athènes et à Nicosie que le gouvernement français soutient les vues de la Grèce et du gouvernement chypriote. Avec l'aggravation des événements à Chypre au cours du printemps et de l'été 1964 se précise la politique chypriote de la France qui, en réalité, est assez proche de celle de Washington ⁷ et est très éloignée des intérêts grecs et chypriotes grecs.

En apparence la France de de Gaulle, qui veut jouer un rôle dans le règlement de la question chypriote, apparaît comme impartiale et ne penche vers aucune des parties à ce problème. Le 20 juin 1964, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution qui prolonge le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies. Or, le représentant de la France, M. Seydoux, dans son interven-

tion du 19 juin, s'il félicite le Secrétaire général de l'ONU, n'hésite pas à dénoncer "les procédés inadmissibles qui consistent à prendre des otages et à les exécuter". Ainsi le délégué français, se faisant l'écho de certains organes de la presse internationale, accuse, sans les nommer, les Chypriotes grecs d'exactions à l'égard des Chypriotes turcs, en passant sous silence les provocations et les actions armées du contingent turc stationné à Chypre. A vrai dire, le gouvernement français considère Mgr Makarios comme le responsable de la crise de 1964.

Recevant à Paris, le 29 juin, le Premier ministre grec M. George Papandréou⁸, le général de Gaulle, après lui avoir déclaré que le statut de Chypre est artificiel, s'exprime ainsi sur le déclenchement de la crise: "Dans cette affaire nous avons franchement l'impression, mais l'impression seulement, que le déclenchement de la crise est venu du gouvernement Makarios qui a voulu forcer les choses et créer ainsi un fait accompli pour en terminer avec la situation actuelle dans l'espoir d'en tirer parti. C'est ainsi, nous semble-t-il, que les choses ont commencé".

Deux jours plus tard le chef de l'Etat français reçoit à l'Élysée le Président du Conseil turc, M. Ismet Inonu⁹. Au cours de cet entretien, qualifié de très secret par les Archives du Quai d'Orsay, le général de Gaulle dévoile dans le détail les positions françaises sur la question chypriote, qui à l'évidence servent les intérêts d'Ankara. D'abord il constate que "Chypre n'existe pas en tant qu'Etat. Nous ne connaissons que la Turquie et la Grèce". Puis il observe qu'avec le statut de Chypre défini par les accords de Zurich et de Londres "Makarios a saisi l'occasion de devenir chef d'Etat" et pense, en réponse à une question du président Inonu, que "si le sentiment se répand que la Grèce et la Turquie sont résolus à rechercher ensemble une solution nouvelle tenant compte des droits des Grecs et des Turcs et mettant un terme au régime de Makarios, peut-être alors aura-t-on moins envie de se battre".

A vrai dire cette hostilité de de Gaulle à l'égard de Mgr Makarios s'explique par l'idée alors largement répandue que celui-ci va faire de Chypre un "Cuba de la Méditerranée". Tout en acceptant que l'URSS soit associée au règlement de la question chypriote, le Président français souligne devant le chef du gouvernement turc "le danger commun auquel nos pays sont exposés, je veux dire le danger que font peser sur eux les Soviétiques". La solution du problème de Chypre, selon la France, telle qu'elle résulte de l'entretien de de Gaulle - Inonu du 1er juillet 1964 est soit la séparation, résultant d'un partage de l'île, soit l'Enosis, c'est à dire l'annexion de Chypre par la Grèce, assorti d'un statut des Chypriotes turcs garanti par les grandes Puissances. De Gaulle ne cache pas sa préférence pour la première solution qui est la plus simple et "qui consisterait à séparer les Grecs et les Turcs, c'est à dire à instituer entre eux une frontière". Mais il reconnaît que cette solution que refuse la Grèce présente une difficulté

car M. Papandréou lui a fait observer “que la population turque est trop disséminée et que son regroupement n’irait pas sans de douloureuses épreuves pour les habitants eux-mêmes”. M. Inonu, au contraire indique au Président français que la solution de la séparation est la seule acceptable par la Turquie. Il est possible de dire que le Président du Conseil turc retire de son entretien avec de Gaulle l’impression que la France n’est pas hostile pour ne pas dire favorable à la division de Chypre. De retour en Turquie, très habilement, il ne dément pas les articles de la presse turque ¹⁰ qui estiment que le point de vue français sur la question chypriote est éloigné de celui de la Turquie”.

Au mois d’août 1964, sous prétexte d’incidents entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs, l’aviation turque va bombarder l’île de Chypre provoquant de nombreuses victimes et déclenchant une riposte de Mgr Makarios à l’égard des villages chypriotes turcs, qui sont alors soumis à un blocus économique. La désapprobation des bombardements commis par l’aviation turque ne sera que très faible de la part des pays occidentaux puisque l’aviation américaine agit pareillement au même moment dans le golfe du Tonkin contre des objectifs nord-vietnamiens. C’est, au contraire, l’attitude du gouvernement chypriote envers la communauté chypriote turque que condamne la presse internationale. Les multiples contacts de Nicosie avec Moscou et le Caire, tout au long du mois d’août renforcent aux yeux des diplomaties occidentales l’image négative de Mgr Makarios. Le Quai d’Orsay se rend compte aussi qu’Athènes soutient moins fermement Nicosie et prête une oreille attentive aux rumeurs que fait courir l’Ambassade de Grande Bretagne en France selon lesquelles “le gouvernement grec était en train d’acheter un certain nombre de députés chypriotes” ¹¹.

La France, au cours de cette crise de l’été 1964, fait savoir le 18 août par une déclaration de M. Peyrefitte “qu’elle serait disposée à faciliter un accord entre la Grèce et la Turquie”. Ainsi est confirmé le souhait de la France, exprimé par de Gaulle à MM. Papandréou et Inonu quelques semaines plus tôt, de pouvoir contribuer à rapprocher les Grecs et les Turcs au sujet de Chypre. Mais cette déclaration française n’aura aucune suite. La presse chypriote grecque dénonce l’attitude de Paris: le quotidien gouvernemental *Philelefteros* titre ainsi un article de son édition du 17 septembre: “Eclaircissement total: la position française est défavorable à Chypre”.

La Turquie, à la faveur des affrontements armés du mois d’août 1964, aura réussi un large regroupement de la communauté chypriote turque. Ainsi, la solution du partage de l’île, rendue jusque là difficile par la dispersion des Turcs sur le territoire chypriote constitue désormais une perspective réaliste aussi bien pour Ankara que pour les puissances occidentales. Pendant dix ans les relations franco-chypriotes vont connaître un certain refroidissement. Il faudra attendre l’été 1974, lors de l’invasion de Chypre par l’armée turque, qui entreprend de

compléter ses initiatives du mois d'août 1964, pour que les rapports de Paris avec Nicosie deviennent plus chaleureux. Le Président Giscard d'Estaing saura alors retisser les liens traditionnels de la France avec l'hellénisme chypriote.

NOTES

1. J. ATTALI, **Verbatim III, 1988-1991**, Paris, Fayard, 1995, p.137.
2. Annexe 1, S.D.E.C.E.(Service de Documentation Extérieure et de Contre Espionnage), **Bulletin de renseignements politiques** du 9 septembre 1955.
3. Dépêche du 10 novembre 1956, n° 1127/EU de M. Pierre Charpentier, ambassadeur de France en Grèce, Archives du Quai d'Orsay.
4. Dépêche du 11 décembre 1958, n° 691/EU de M. Guy Girard de Charbonnières, Ambassadeur de France en Grèce, Archives du Quai d'Orsay.
5. Dépêche du 24 février 1959, n° 143/EU de M. Guy Girard de Charbonnières, Ambassadeur de France en Grèce, Archives du Quai d'Orsay.
6. En visite à Rome, M. Averoff déclare à l'Ambassadeur de France en Italie, M. Gaston Palewski à propos du statut futur de l'Algérie: "Nous avons admis le principe d'une représentation de la minorité turque proportionnellement supérieure à son importance numérique ainsi que d'une intervention du gouvernement turc, soit concertée, soit unilatérale dans les affaires concernant cette minorité, et ceci peut constituer un précédent intéressant". Dépêche du 28 mai 1959, Archives du Quai d'Orsay.
7. Voir Annexe 2, Extrait de l'audience accordée par le général de Gaulle au Sous secrétaire d'Etat américain M. George Ball, le 9 juin 1994, Archives du Quai d'Orsay.
8. Voir Annexe 3
9. Voir Annexe 4
10. Le journal turc *Hurriyet* du 8 juillet 1964 rapporte ainsi ce qu'a dit M. Inonu pendant le débat à huis clos du Parlement au cours duquel il a exposé les résultats de sa tournée à Washington, Londres et Paris: "Une phrase prononcée par le Président du Conseil au cours de son exposé a circulé hier dans les couloirs de l'Assemblée, la voici: "Au cours de ce voyage j'ai constaté que c'est le général de Gaulle qui est le plus éloigné de notre point de vue".
11. Lettre de M. Charles Lucet, Directeur des affaires politiques à M. Jacques Baeyens, Ambassadeur de France en Grèce, 25 août 1964, Archives du Quai d'Orsay.

La France et la question chypriote

Annexe 1

Extraits du Bulletin de renseignements politiques du 9 septembre 1955.

S.D.E.C.E. (Service de Documentation Extérieure et de Contre Espionnage)

Archives du Quai d'Orsay

Les syndicats

(...) En prenant position contre l'action de l'EOKA les syndicats communistes répondent au sentiment intime des travailleurs chypriotes, qui "ne veulent pas d'histoires" avec les représentants de la Couronne.

Il en est tout autrement avec les syndicats de PISSAS. Ce dernier, intelligent, courageux, bon orateur populaire, au style direct est un agitateur né. Avec une subvention de 500 livres sterling par mois il parvient à entretenir toute une organisation qui, si elle manque de bases vraiment populaires, se révèle très active.

Foncièrement anti-communiste, PISSAS est vraisemblablement un agent américain. Il est en contact étroit avec des dirigeants, de l'A.F.L. et a été élu membre du comité directeur du mouvement syndical libre, lors du dernier congrès de Vienne.

Nationaliste, il n'est pourtant pas attaché à l'Ethnarchie et se trouve souvent en conflit avec Makarios. Par contre, il est en étroit contact avec MAKRIS de la CGT grecque, qui est son ami personnel.

De toute façon, PISSAS doit être considéré comme l'un des plus actifs agents américains à Chypre, et comme un agitateur remarquable.

Les communistes chypriotes

Il est assez difficile de préciser la fraction purement communiste des masses qui suivent l'AKEL. Du fait de l'absence de vie politique, cette organisation groupe pratiquement tous ceux qui, libéraux, démocrates et anticléricaux, ne sont pas d'accord avec la politique suivie par l'Ethnarchie. Normalement les forces de l'AKEL devraient se partager en forces centristes, progressistes et purement communistes. Ces dernières ne semblent pas dépasser 10 % des effectifs de l'AKEL. Il n'en demeure pas moins que ce sont les communistes qui contrôlent entièrement cette organisation, qui se présente, tout comme l'EDA en Grèce, comme un Front démocratique.

L'objectif n°1 de l'AKEL est de former un vaste front national avec l'Ethnarchie. Mais le veto formel opposé par les Américains a jusqu'ici empêché tout rassemblement dans ce sens. Les dirigeants de l'AKEL ne manquent donc pas de présenter Mgr Makarios comme un agent de "l'impérialisme américain", et le leader syndicaliste Pissas, comme un agent du FBI. Ce qui pourrait d'ailleurs être assez exact. Les nationalistes à leur tour ont beau jeu de dire que l'AKEL obéit aux directives des Britanniques, ce qui n'est peut-être pas plus faux.

Cependant, ce qui porte surtout à réflexion en ce qui concerne l'AKEL, ce sont ses dirigeants. En effet, l'ancien secrétaire général de l'AKEL, Phiphis Joannou, instituteur à Paphos et marxiste doctrinaire s'est vu éloigner de son poste par les autorités britanniques. Dynamique, intelligent, il s'était révélé peu souple et peu disposé à écouter les directives. Il perdit son poste d'instituteur, et se heurta à un boycottage bien organisé, qui le laissa sans travail et sans ressources. Entre temps, il avait été chassé du parti communiste chypriote, car il avait pris publiquement position en faveur de la Constitution, ce qui est contraire à la ligne officielle de l'AKEL. Sans ressources il fut peu à peu travaillé par les services britanniques, qui le récupérèrent et lui confièrent la direction politique du journal "Phos", organe pro-constitutionnaliste. Devenu agent des Britanniques, Joannou est en contact quotidien avec leurs services.

A sa place fut installé Esaïa Papaïoannou. Le nouveau secrétaire général de l'AKEL est un communiste anglais, venu de Londres où il était bien connu pour ses attaches avec la police. Chauffeur de taxi, il avait une activité assez suspecte, et appartenait plutôt au milieu londonien. Peu instruit, sans caractère, il est complètement tenu par les services britanniques. (La Sûreté grecque posséderait un dossier complet sur les activités de Papaïoannou à Londres).

Avec un tel secrétaire général, et des cadres dont la plupart sont connus pour leurs attaches avec les services du gouvernement il est normal de voir les autorités sourire quand on leur parle du danger communiste. Il semble évident que la seule chose dont les Anglais n'ont rien à redouter est l'AKEL, et plus spécialement les dirigeants communistes.

Annexe 2

Extrait de l'audience accordée par le général de Gaulle à monsieur George Ball

Le 9 juin 1964

Archives Quai d'Orsay

M. George BALL tient à informer, à titre strictement confidentiel, le général de Gaulle de renseignements que le gouvernement américain a reçus la nuit dernière au sujet de la situation à Chypre.

Selon les informations des services de renseignements américains, le gouvernement turc se préparerait à opérer une intervention militaire à Chypre. Les Cypriotes turcs auraient reçu instructions d'attaquer les Cypriotes grecs et simultanément la marine turque interviendrait. L'intention du Gouvernement turc étant de créer une situation de facto devant laquelle seraient placés les alliés de la Grèce et de la Turquie. M. BALL indique que l'Ambassadeur américain à Ankara a reçu instructions hier d'intervenir immédiatement auprès du gouvernement turc en lui indiquant qu'une action de ce genre serait contraire aux engagements pris par le gouvernement turc au sujet de la situation à Chypre. L'Ambassadeur américain a vu le Premier Ministre turc qui lui a indiqué que la décision était prise et qu'il entraînait en Conseil des Ministres pour faire approuver cette décision. A la demande de l'Ambassadeur des Etats-Unis, le Premier ministre turc a accepté de retarder de quelques heures cette action. A la suite de cette démarche, le Président JOHNSON a envoyé à M. INONU un premier message suivi d'une longue lettre rédigée sur un ton très ferme dans laquelle le Président des Etats-Unis rappelait au Président turc qu'une intervention militaire violerait les accords pris par la Turquie en ce qui concerne Chypre, violerait les principes des Nations Unies et les obligations de la Turquie en tant que membre de l'OTAN. Une telle intervention entraînerait inévitablement une réponse militaire du gouvernement grec pouvant amener une guerre avec toutes les possibilités d'escalation "dont ne manquerait pas de profiter le gouvernement soviétique". Le gouvernement américain a rappelé au gouvernement turc que si une réaction soviétique résultait de cette intervention militaire turque à Chypre, cela poserait des problèmes sérieux aux alliés de la Turquie, qui ne sauraient se laisser entraîner. M. George BALL pense qu'à l'heure actuelle, la situation a été reprise en main. Il pense qu'il y a dans la position du gouvernement turc un certain bluff qui avait pour but de forcer la main aux Etats-Unis et d'amener le gouvernement américain à prendre une position plus favorable au gouvernement turc dans l'affaire cyprite. M. George BALL estime que l'incident est clos pour le moment. Il demande toutefois que le secret le plus absolu soit gardé sur cette affaire, si des indiscretions se produisaient elles mettraient le gouvernement turc dans une situation très difficile.

Le général de GAULLE remercie M. BALL de ces indications. Il pense que si les Turcs voulaient vraiment faire une intervention militaire à Chypre, il leur aurait été difficile de le dissimuler. En ce qui concerne l'avenir de Chypre, le général de Gaulle ne pense pas que le système actuel, qui a été créé par Mgr MAKARIOS et par les Britanniques soit viable. Il n'est pas possible de faire un gouvernement et un peuple avec des Grecs et des Turcs. Il y a une Grèce, il y a un peuple grec. Il y a une Turquie, il y a un peuple turc. On peut certes les maintenir en paix chacun derrière une frontière. Mais il n'est pas possible de les fusionner et d'en faire un peuple dirigé par un gouvernement.

M. George BALL partage les vues du général de Gaulle sur l'avenir de

Chypre. Il a passé récemment trois jours dans cette île. Il a vu Mgr MAKARIOS. Il pense que la solution actuelle ne peut pas marcher. Il n'est pas possible d'arriver à un Etat unitaire.

Annexe 3

Entretien du général de Gaulle et de M. Papandreou

Le 29 Juin 1964, de 16 h à 16 h 50

Archives du Quai d'Orsay

Le Président du Conseil grec fait un long exposé au général de Gaulle de l'affaire chypriote qu'il considère pour sa part comme inquiétante et dangereuse. M. Papandreou se déclare heureux de l'occasion qui lui est offerte d'exposer au général de Gaulle ses préoccupations et de faire appel à sa haute autorité dans la recherche de la solution à apporter à ce problème particulièrement délicat.

Le Premier ministre grec passe ensuite en revue et expose au général de Gaulle les trois solutions proposées jusqu'à présent pour résoudre la crise chypriote:

1°/ Le maintien du statu quo

M. Papandreou indique au général de Gaulle que le statut actuel tel qu'il résulte des accords de Zurich et de Londres n'est pas viable. Il estime qu'à notre époque de démocratie on ne peut maintenir une situation contraire aux principes de la démocratie et de notre civilisation qui reposent sur l'exercice du gouvernement par la majorité, quoique dans le respect des droits des minorités. Or, il est anormal, que sur une Ile où vivent deux communautés (82 % de Grecs et 18 % de Turcs), la communauté minoritaire puisse bloquer le système. Le Premier ministre grec se réfère notamment au droit de veto reconnu au Vice-Président chypriote turc dans certains domaines.

2°/ La partition

M. Papandreou indique au général de Gaulle que Chypre est une Ile grecque, avec une population en majorité grecque. Le gouvernement grec ne peut accepter le partage de l'Ile qui conduirait fatalement à une guerre civile chronique.

3°/ L'autodétermination

Le Président du Conseil grec pense que l'autodétermination est la seule solution possible. Il croit, quant à lui, qu'elle débouchera très probablement sur l'ENOSIS (Union avec la Grèce) car tel est, dans l'ensemble, le voeu des Chypriotes grecs.

M. Papandreou estime qu'il est de l'intérêt non seulement de la Grèce et de la Turquie, mais du monde libre de favoriser un tel dénouement sur le rattachement de Chypre à la Grèce car il stopperait la communisation de la population grecque de l'île qui compte actuellement 33 % de communistes. D'autre part, la présence de la Grèce à Chypre constituerait pour la Turquie un gage de sécurité que ne lui offre pas l'état actuel des choses puisque aussi bien le gouvernement chypriote pourrait être amené à demander de l'aide là où il espère en trouver, c'est à dire chez les Soviétiques, et que M. Khrouchev paraît disposé à répondre favorablement à une telle demande.

Le Premier ministre grec examine ensuite, dans le cadre de l'autodétermination, les garanties à accorder à la minorité turque. Il se déclare prêt à étudier ce problème. Il précise que dans quelques jours le médiateur de l'ONU s'installera à Genève où le gouvernement grec s'emploiera à garder le contact avec toutes les parties intéressées.

M. Papandreou exclut l'éventualité d'une cession aux Turcs d'une île grecque à titre de compensation. Il indique au général de Gaulle qu'en tout état de cause aucun gouvernement grec ne pourrait envisager une telle éventualité, car ainsi qu'il l'a souligné au médiateur des Nations Unies, M. Tuomioja, si l'on peut convaincre les habitants d'une île, on ne peut en revanche, convaincre "la terre" de cette île. M. Papandreou ne comprend d'ailleurs pas pourquoi les Turcs réclameraient des compensations. La Grèce n'a rien à donner parce qu'elle n'a rien demandé. Ce sont les Chypriotes qui souhaitent l'application du principe d'autodétermination.

Le Premier ministre grec informe le général de Gaulle qu'il s'est entretenu de la situation avec le Président Johnson. Celui-ci a témoigné de l'intérêt et de la compréhension pour les idées développées par M. Papandreou. En concluant son exposé le Premier ministre grec en appelle à nouveau à la haute autorité du Général de Gaulle qu'il prie, de vouloir bien faire, dans la forme qu'il estimera opportune, toutes propositions susceptibles de contribuer à la solution recherchée. Il en exprime par avance au Chef de l'Etat sa reconnaissance et sa gratitude.

Le général de Gaulle remercie M. Papandreou pour l'exposé clair et précis qu'il lui a fait. "Vous savez, Monsieur le Premier ministre, que nous aimons la Grèce et que nous sommes attachés à votre pays. Vous savez également que nous avons de confiantes relations avec nos amis les Turcs. Aussi, il nous paraît nécessaire de distinguer les deux aspects du problème, je veux dire celui de la paix et celui des solutions. Il nous semble que, pour le moment, ce qui importe avant tout c'est de maintenir la paix et pour cela d'éviter tout ce qui pourrait envenimer les choses et alourdir le climat. Je pense, comme vous, que pour remplir cette période, il est bon de maintenir les contacts entre parties intéressées et que la présence du médiateur de l'ONU à Genève peut en offrir

l'occasion. Je crois, en revanche, que le moment et les circonstances ne se prêtent pas encore à une rencontre de vous-même avec M. Inonu."

Le général de Gaulle en vient alors au second aspect: les solutions possibles. "Vous m'avez demandé, Monsieur le Premier ministre, de faire des propositions sur Chypre. Je crois que cette question ne sera jamais résolue à la satisfaction de tout le monde. Le statut actuel de Chypre, nous ne l'avons jamais approuvé, il est artificiel. Les Anglais ont essayé de faire quelque chose avec la Turquie, la Grèce et Mgr Makarios. Mais cet état de choses ne peut durer et il apparaît impossible de le réinstaller. Il n'est pas moins vrai qu'à Chypre il y a le peuple grec de toujours et un peuple turc de toujours. Chypre pour nous n'existe pas, c'est un édifice artificiel. Or je ne crois pas qu'on puisse, en mélangeant Grecs et Turcs, parvenir à un accord durable entre ces deux éléments, car il est à présumer que les Turcs n'accepteront pas la souveraineté de la Grèce. La séparation serait semble-t-il, la solution la plus logique. Croyez-vous qu'elle soit impossible?"

M. Papandreou répond: "Cette solution ne sera jamais possible, c'est mon opinion".

Le général de Gaulle en vient aux garanties internationales à obtenir en faveur de la minorité turque: "Vous avez évoqué, Monsieur le Premier ministre, les garanties internationales. C'est important, car cela permet de vivre et c'est l'essentiel surtout en Orient où les solutions ne sont jamais définitives (Macédoine, Constantinople). Aussi, l'avenir est-il peut être dans une formule comportant la souveraineté de la Grèce sur l'île de Chypre, où les Turcs resteraient Turcs avec leurs lois et leurs droits".

M. Papandreou se déclare favorable à des garanties.

Le général de Gaulle doute, quant à lui, que les Turcs puissent accepter que le référendum soit appliqué à Chypre à la fraction turque de la population. "Il vaudrait mieux, Monsieur le Premier ministre, étant donné cet état de choses, chercher une solution dans une direction différente. Celle-ci conduirait peut être à la souveraineté de la Grèce, avec, pour la minorité, des garanties internationales".

M. Papandreou déclare, à nouveau, accepter l'idée des garanties.

Le général de Gaulle explique ensuite au Premier Ministre grec que "nous n'aimons pas le contrôle effectif de l'ONU. L'ONU est une Assemblée utile car on peut y débattre de certains problèmes importants, s'y rencontrer et cela est bon. Mais dès lors que cette Organisation prétend devenir un élément d'action et d'intervention directes, elle nous paraît inadéquate. Dans le cas qui nous préoccupe et compte tenu de l'expérience, le contrôle organique de l'ONU ne serait dans l'intérêt de personne. Pourquoi un système classique de garanties assurées par certaines puissances ne serait-il pas envisagé? On pourrait y

associer l'URSS. Ce serait un moyen de neutraliser son action. C'est ainsi que ces garanties pourraient être placées sous le contrôle des Etats-Unis, de la France, de l'Angleterre et de l'URSS. Elles n'impliqueraient pas la présence des troupes sur l'île, il s'agirait d'un contrôle diplomatique. Bien entendu on n'en est pas encore là. Pour l'heure c'est surtout le maintien de la paix qu'il importe de réaliser.

M. Papandreu assure le général de Gaulle que telle est bien son intention et qu'il a conscience des devoirs qui lui incombent à ce sujet. Il ajoute que pas plus tard qu'hier il a envoyé un télégramme à Mgr Makarios lui demandant de collaborer avec la force internationale de l'ONU pour le maintien de l'ordre.

Le général de Gaulle indique au le Premier ministre grec qu'il verra le Président Inonu et qu'il s'adressera à lui dans les mêmes termes pour ce qui est de la paix. Puis répondant à la demande de M. Papandreu concernant d'éventuelles propositions françaises, le Chef de l'Etat indique: "La France serait disposée à aider à la recherche d'une solution. Je veux bien, le moment venu, lancer quelques idées dans le sens que je vous ai dit, à savoir, souveraineté de la Grèce avec établissement et maintien par les puissances de garanties accordées par les Turcs, lesquels auraient leurs lois et leurs droits". Puis le Chef de l'Etat montre au Premier ministre une carte de Chypre avec la répartition des populations. "On m'a donné une carte de Chypre sur laquelle je le constate, les Turcs sont très dispersés. Cette dispersion rend les garanties et leur contrôle peu aisés. N'y aurait-il pas moyen de prévoir un regroupement de ces Turcs? Ce regroupement offrirait une certaine sécurité et une certaine tranquillité".

Le général de Gaulle fait part ensuite à M. Papandreu de son sentiment sur le déclenchement de la crise. "Dans cette affaire, nous avons franchement l'impression, mais l'impression seulement, que le déclenchement de la crise est venu du gouvernement Makarios, qui a voulu forcer les choses et créer ainsi un fait accompli pour en terminer avec la situation actuelle dans l'espoir d'en tirer parti. C'est ainsi, nous semble-t-il que les choses ont commencé. Vous savez aussi bien que moi que la situation en Turquie est très difficile. Vous n'avez pas intérêt à ce qu'une crise grave éclate au dedans ou au dehors de la Turquie. Il faut, vous le comprenez, je le sais, les traiter avec ménagement.

Le général de Gaulle demande alors à M. Papandreu ce qu'il pense des bases britanniques.

M. Papandreu considère que ces bases doivent devenir des bases de l'OTAN. Il ne voit pas pourquoi il y aurait des bases individuelles. "C'est, précise-t-il, le passé".

Annexe 4

Entretien entre le général de Gaulle et le président Inonu. 1er Juillet 1964.

Archives du Quai d'Orsay. Très secret.

Le général de Gaulle: Je suis très heureux et très honoré de vous recevoir. Je sais quels sont vos soucis en ce qui concerne la situation à Chypre. Je me félicite d'avoir cette occasion de vous entendre à ce sujet.

Le Président Inonu: Les difficultés remontent aux derniers jours de l'année passée, plus précisément au 25 décembre 1963. Le traité de garantie qui porte la signature de la Grande-Bretagne, de la Turquie et de la Grèce prévoit qu'en cas de violation de statut de Chypre les pays garants se consultent en vue d'une action commune. Le traité stipule d'autre part qu'à défaut d'accord entre les puissances garantes, l'intervention de chaque puissance est autorisée.

Au lendemain du 25 décembre, les communautés grecque et turque de l'île s'étant violemment affrontées, l'immeuble de l'ambassade turque et la résidence du vice-président turc ayant été mitraillée, mes compatriotes ont eu le sentiment que leur sécurité n'était plus assurée. Ils ont fait appel à notre protection. Nous avons tenté, conformément au traité, de provoquer une action commune. Après s'être d'abord dérobés, nos partenaires se sont résignés lorsqu'ils ont vu que nous étions décidés à agir seuls en dernier ressort.

C'est ainsi qu'un commandement unique a été établi et qui a été confié à un Général Britannique. Celui-ci avait sous ses ordres des contingents turcs, grecs et anglais. Dès le premier jour nous avons donc mis la recherche de la paix et de la sécurité au premier plan de nos préoccupations. Pour ce qui est des Chypriotes, ils n'ont jamais cessé de prétendre que la Constitution était inapplicable et qu'il fallait la considérer comme le legs provisoire de l'ère coloniale. En revanche nous avons toujours affirmé que le statut ne pouvait être modifié que par accord entre les parties signataires.

Les gouvernements d'Athènes et de Nicosie voudraient à présent que les Nations Unies se prononcent sur l'incompatibilité qui, selon eux, existerait entre les accords de 1959 et de 1960 et les dispositions de la Charte. Pour nous cette controverse est sans objet puisque ces accords ont été enregistrés par les Nations Unies.

Depuis le mois de décembre les combats n'ont jamais cessé à Chypre. Après l'échec de la Conférence de Londres, les Américains agissant d'accord avec les Britanniques ont mis en avant un projet qui aurait consisté à faire tenir la police dans l'île par un contingent international formé de troupes de l'OTAN. Cette initiative s'est heurtée au refus de Mgr Makarios qui souhaitait porter l'affaire devant l'ONU.

Nous avons cru alors que le moment était venu pour nous d'intervenir directement. Les Américains nous ont prié instamment de n'en rien faire. C'est ainsi que l'on s'est acheminé vers la réunion, le 4 mars, du Conseil de sécurité de l'ONU. Au sein de ce Conseil, des discussions se sont instituées entre la Turquie d'une part et la Grèce d'autre part au sujet de la validité du traité et de l'incompatibilité. La question n'a pas été tranchée explicitement, mais la délégation turque a saisi cette occasion de prendre une position de principe très ferme quant au fait que le Conseil de Sécurité n'avait pas qualité pour modifier les traités existants. C'est là un point de principe auquel nous attachons une grande importance.

La mise sur pied de contingent des Nations Unies s'est avérée laborieuse. Entre temps, les atrocités se poursuivaient à Chypre, les paysans turcs étaient massacrés par les Grecs et leurs villages rasés. Une fois de plus nous avons cru le moment venu d'assurer nous-mêmes la protection de nos compatriotes, mais une fois encore nous avons renoncé à intervenir à la suite de démarches très pressantes de nos Alliés.

Depuis le 27 mars le commandement des Nations Unies est établi à Chypre. Il considère que son rôle consiste à rétablir l'ordre et la sécurité en collaboration avec Mgr Makarios, mais nous avons la conviction que ce dernier, comme le gouvernement grec, a l'arrière pensée d'exterminer la communauté turque de Chypre. Il veut de notre part une reddition sans conditions.

Cependant les Etats-Unis nous conjurent de rester l'arme au pied. Je reviens de Washington où j'ai trouvé un accueil cordial. Le gouvernement des Etats - Unis a reconnu qu'il était normalement obligé de s'intéresser à l'affaire de Chypre.

Nous sommes d'accord pour participer à la recherche d'une solution. Le gouvernement américain ne nous a saisis d'aucun projet de règlement. Il dit n'avoir rien à proposer mais souhaite voir s'établir un dialogue entre la Grèce et la Turquie en présence d'un homme d'Etat américain.

En quittant Washington je me suis rendu à Londres. Des journalistes anglais ont émis l'idée qu'une compensation pourrait nous être offerte hors de Chypre. J'ai écarté cette suggestion. Au bout du compte nous pensons que le statut établi doit être respecté. On peut sans doute l'aménager, mais à la condition que l'on commence par reconnaître la validité des traités. On a établi par traité un certain ordre de choses. A présent on déclare que cet ordre de choses n'est pas viable. En fait, dès le début, on a tout fait pour essayer de se soustraire à l'application des traités. Il faut cependant partir de cette constatation que la République de Chypre est composée de communautés entremêlées. Cette situation nous avait d'abord incités à proposer comme solution un système fédératif. Les Grecs s'y sont opposés en arguant qu'un tel système conduisait au partage. Pour ce qui nous concerne nous sommes disposés à accepter l'une ou l'autre de ces formules, soit la partition, soit l'Etat fédératif.

A présent nous faisons appel à la France. Nous vous demandons Monsieur le Président d'user de votre autorité pour orienter toutes les parties en cause dans la voie d'un rapprochement. La situation est tragique car la communauté turque de Chypre est aujourd'hui exposée à l'extermination sous les yeux des alliés de la Turquie.

Le général de Gaulle: Je vous ai écouté et je vous ai bien compris. Je connaissais d'ailleurs votre point de vue. Si j'étais à votre place je n'aurais pas dit autre chose que ce que vous avez dit, mais je ne parle ni au nom de la Turquie, ni au nom de la Grèce, je parle au nom de la France.

Quand nous considérons votre problème nous faisons, bien entendu la part des sentiments: je veux dire de la considération et de l'amitié qu'aujourd'hui comme hier nous portons à votre pays. Ceci dit, notre conviction profonde est qu'en présence du danger commun auquel nos pays sont exposés, je veux dire le danger que font peser sur eux les Soviétiques, la solidarité entre alliés est un devoir impérieux. Nous sommes vos amis mais nous sommes aussi depuis toujours amis des Grecs. Notre souhait aujourd'hui, et peut être demain notre politique est que vous ne vous battiez pas entre vous. Une lutte entre la Turquie et la Grèce serait un désastre.

Quant à la question de Chypre elle-même, nous procédons dans notre façon de voir, de l'idée que Chypre n'existe pas en tant qu'Etat. Nous ne connaissons que la Turquie et la Grèce. Sans doute avez-vous conclu des accords au sujet de Chypre, mais à cette époque, vous ne nous avez pas consultés; les Grecs non plus d'ailleurs, et les Anglais moins encore. Nous ne croyons pas que ces accords puissent servir de base à une solution. Le système qu'ils ont institué avait en fait été imaginé par les Anglais pour mettre un terme à l'insurrection et demeurer à Chypre. Vous avez cru trouver dans ce système une garantie; Makarios a saisi l'occasion de devenir Chef d'Etat. Mais en fait cette solution était artificielle.

Ce qu'il faut d'abord, c'est que les Turcs et les Grecs ne se battent pas. A cet égard je suis d'accord avec le Président Johnson. Je l'ai d'ailleurs dit à M. Papandreou. Je lui ai dit que sa responsabilité propre comme votre responsabilité propre est de faire en sorte qu'il n'y ait pas de guerre. Il faut que du côté turc et du côté grec on décide de renoncer à la force et il faut aussi qu'on le proclame publiquement. Je dis bien du côté turc et du côté grec. Je ne parle pas de Makarios.

Bien entendu, il faudra trouver une solution; mais si l'on ne se bat pas, il ne sera pas nécessaire de se presser outre mesure. Pour ce qui nous concerne, nous ne pensons pas que l'ONU puisse concourir utilement à la recherche d'un règlement. Nous pensons, en revanche, que la meilleure méthode pour élaborer une solution et, plus tard, pour en contrôler l'application, consiste à recourir, selon le système classique aux bons offices des Puissances: l'Angleterre, la France,

l'Amérique, la Russie et, bien entendu, la Grèce et la Turquie. Il serait vain et fâcheux de vouloir mêler d'autres pays à l'affaire. L'Inde, par exemple, ou l'Irlande ou la Yougoslavie de Tito. Les Américains sont toujours séduits par cette façon de faire mais elle n'a jamais donné de bons résultats. On le voit bien au Congo.

Quant à la solution elle-même, rien n'a été arrêté dans mon esprit et rien d'ailleurs ne pouvait l'être avant que nous ayons eu cette conversation. Je vais y réfléchir. En tout cas je vous répète que nous ne sommes pas en faveur du statut actuel: on ne peut pas faire un seul État ou un seul peuple avec les Grecs et les Turcs. Le problème consiste en réalité à faire vivre à Chypre, ensemble et sans qu'ils se battent, des Grecs et des Turcs. A cet égard, en théorie, deux possibilités sont concevables:

- Une solution simple, je dirai presque simpliste, consisterait à séparer les Grecs et les Turcs, c'est à dire à instituer entre eux une frontière. Toutefois, je me demande, compte tenu de la dispersion actuelle de la population turque et des difficultés qu'il y aurait à regrouper et à cantonner ces éléments épars, si ce projet s'avérerait praticable.

- Une deuxième hypothèse est, à première vue, théoriquement concevable. Dans cette hypothèse les Turcs demeureraient à Chypre. Ils conserveraient le droit d'être Turcs et tous les droits qui découleraient de cette qualité dans l'ordre législatif, administratif et religieux. Leurs droits seraient formellement garantis et cette garantie serait placée sous la sauvegarde des Puissances. Celles-ci exerceraient leur contrôle sur place sans toutefois tenir garnison dans l'île. Le cas échéant, les Puissances interviendraient auprès de la Grèce et de la Turquie pour faire respecter le traité de garantie.

Si cette formule devait être écartée il n'y aurait guère d'alternative que la séparation ou la guerre. Mais faire la guerre serait bien excessif. Je ne crois guère non plus à la possibilité pratique de transférer les Turcs hors de l'île.

Je vous ai dit ce que, pour le moment et sous réserve d'une réflexion plus approfondie, nous avons dans l'esprit. Mais encore une fois, l'essentiel est le maintien de la paix. Voilà ce qui engage d'abord la responsabilité de la Grèce et de la Turquie. Ensuite il faudra considérer la question à loisir et associer à cette étude les Puissances intéressées, c'est à dire celles qui ont des responsabilités et des moyens. Je crois que vous avez bien fait et M. Papandreou aussi d'avoir éludé une conversation à deux sur ce sujet. Vous n'auriez sans doute pu que constater votre désaccord.

M. Inonu: Dans la deuxième formule que vous avez évoquée, celle aux termes de laquelle les populations turques demeureraient éparses dans l'île et verraient leurs droits garantis par les grandes Puissances, y compris la Russie, quel serait le statut de l'ensemble de l'île? Serait-elle annexée par la Grèce?

Le général de Gaulle: Le choix est entre l'annexion ou la séparation.

M. Inonu: J'ai le sentiment que vous ne croyez guère à la séparation, c'est à dire au partage. Vous admettez cependant que cette éventualité serait mise à l'étude.

Le général de Gaulle: Oui.

M. Inonu: Dans l'autre formule, l'Ile deviendrait grecque?

Le général de Gaulle: Oui mais moyennant les conditions que je vous ai exposées.

M. Inonu: Il y aurait donc une minorité turque dans une Ile annexée par la Grèce, cette minorité étant placée sous la garantie des grandes Puissances. En fait c'est là le plan de Makarios à ceci près que les grandes Puissances se substitueraient à l'ONU.

Le général de Gaulle: La différence est considérable. Une garantie de l'ONU ne vaut rien. Il n'en serait pas de même d'une garantie des Puissances.

M. Inonu: Aujourd'hui l'ONU est représentée à Chypre. Or les Grecs continuent d'exterminer les Turcs. Il en ira de même avec les Puissances. Je pense en revanche que la séparation physique des deux communautés n'est pas une formule inapplicable, il faut l'étudier.

Le général de Gaulle: M. Papandreou ne croit pas à cette solution. Il fait valoir que l'établissement d'une frontière exacerberait les sentiments des deux communautés. Selon lui ce serait faire le jeu des extrémistes de part et d'autre et ouvrir la voie à l'intervention des Soviets. D'autre part il observe que la population turque est trop disséminée et que son regroupement n'irait pas sans de douloureuses épreuves pour les habitants eux-mêmes. Toutefois je tiens à souligner que je ne prends pas ces objections à mon compte et que rien n'est arrêté dans mon esprit.

M. Inonu: Nous ne pouvons nous rallier à cette formule. Après nos épreuves, nos souffrances et nos deuils nous ne pouvons pas admettre d'autre solution que la séparation. Au début cette séparation sera dure. Mais le temps fera son oeuvre et l'on s'habitue à la nouvelle situation territoriale. Il y aura un jour une frontière de plus entre la Grèce et la Turquie dont le respect engagera la responsabilité des deux Etats.

Le général de Gaulle: Je n'ai pas exclu la formule de la séparation.

M. Inonu: Cette solution ouvrirait de larges possibilités.

Le général de Gaulle: Ce qui est clair dans mon esprit c'est qu'il n'est pas possible de faire revivre le statut, cette solution artificielle imaginée par les Anglais n'a pas d'avenir. Quant aux Nations Unies, on ne les maintiendra pas indéfiniment à Chypre. Les ressources de l'Organisation n'y suffiraient pas. D'ailleurs si aujourd'hui les Américains ont la haute main sur l'ONU qui sait

s'il en sera toujours de même? La solution du problème ne repose donc pas sur l'intervention de l'ONU. Une fois encore l'essentiel est de sauver la paix. Si la paix est assurée, le temps nous appartient. Voilà votre responsabilité et celle de Papandreou.

M. Inonu: Comment notre responsabilité est-elle engagée à cet égard?

Le général de Gaulle: Sans doute la responsabilité initiale dans cette affaire ne vous appartient-elle pas. Mais si aujourd'hui vous proclamez à la face du monde que vos troupes vont débarquer à Chypre, comment pourrait-on dire que vous agissez en faveur de la paix?

M. Inonu: Mais comment arrêter les massacres en cours?

Le général de Gaulle: Si le sentiment se répand que la Grèce et la Turquie sont résolues à rechercher ensemble une solution nouvelle tenant compte des droits des Grecs et des Turcs et mettant un terme au régime de Makarios, peut-être alors aura-t-on moins envie de se battre. Je reconnais cependant qu'il ne vous est peut-être pas facile de dire ces choses. Peut-être en est-il de même pour les Anglais ou les Américains. Mais peut-être nous autres Français nous pouvons dire ces choses. Je veux dire proclamer qu'il faut en premier lieu consolider la paix et en second lieu rechercher une solution telle que les Grecs de Chypre demeurent des Grecs et que les Turcs demeurent des Turcs.

M. Inonu: Cela veut dire en fait la séparation.

Le général de Gaulle: Je n'en suis pas sûr. En tout cas cela est à voir.

M. Inonu: La solution de la séparation est la plus sûre et la plus simple.

Le général de Gaulle: M. Papandreou est d'un autre avis; mais à première vue, je n'exclus pas cette possibilité.

M. Inonu: Aucune solution pratique n'est possible si ce n'est celle-là.

Le général de Gaulle: Il y a aussi l'éventualité de la guerre.

M. Inonu: Il n'y aura pas de guerre si les Grecs renoncent à la violence. Quelle sera demain l'attitude de la France?

Le général de Gaulle: Nous pouvons suggérer une réunion des Puissances. Nous ne pouvons pas prendre à notre seul compte la responsabilité de la situation à Chypre. Personne d'ailleurs ne le pourrait.

M. Inonu: Si personne ne peut intervenir et si les atrocités continuent, alors on aura la guerre.

Le général de Gaulle: Oui et seuls les Soviets y trouveront avantage.

M. Inonu: Envisagez-vous de faire une proposition?

Le général de Gaulle: Oui, j'attendais de vous avoir vu. J'ai vu M. Papandreou, le Président Johnson m'a écrit; il me demande de lui dire ce qui, à

mon avis peut être fait. Le moment viendra donc où nous aurons à dire ce qu'il nous en semble M. Inonu: Mais en attendant, le règne de la violence continue. La Grèce ne cesse d'intervenir et de se renforcer à Chypre.

Le général de Gaulle: La Grèce pense qu'en définitive Chypre doit lui revenir. Quant à vous vous pensez que les Turcs doivent rester des Turcs. Je ne m'attendais pas à vous entendre tenir un autre langage. J'ai noté ce que vous m'avez dit. Je vous ai dit ce que nous avons aujourd'hui dans l'esprit: d'abord la paix puis la recherche d'une solution par l'entremise des Puissances sans recours à l'ONU et moyennant l'abolition du système actuel.

M. Inonu: Vous comptez proposer la réunion d'une conférence?

Le général de Gaulle: Oui

M. Inonu: Vous savez que la Russie a pris parti pour l'indépendance.

Le général de Gaulle: Oui, mais peut-être peut-on tirer parti de cette prise de position. En tout cas on ne peut trouver une solution internationale sans la Russie.

M. Inonu: Ce qui me reconforte c'est que vous admettez que la solution de la séparation mérite d'être étudiée.

Le général de Gaulle: Oui, c'est la solution la plus simple; elle ne me choque pas personnellement. Mais est-elle possible?

M. Inonu: L'annexion de Chypre à la Grèce assortie d'un système de garantie pour les Turcs n'est pas une formule qui conduise à la paix.

Le général de Gaulle: Pourtant il y a des Turcs en Grèce et des Grecs en Turquie?

M. Inonu: Oui, mais à Chypre la violence et les atrocités ont désormais interdit la cohabitation.

Le général de Gaulle: C'est pourquoi si une minorité turque doit être établie dans un territoire faisant partie de l'Etat il faudra assurer son sort par une garantie internationale.

M. Inonu: Si les Turcs demeurent éparpillés, de quelles garanties pourront-ils en fait se prévaloir à défaut de la nôtre? Dès à présent chaque Turc qui a participé à la résistance est recherché par les Grecs. Il en sera de même demain. Pas un seul Turc ne pourra plus vivre en tranquillité sous la souveraineté grecque. Cette formule conduirait en fait à l'exode des Turcs.

Le général de Gaulle: Les Grandes Puissances ont les moyens d'agir sur le Gouvernement d'Athènes et de faire respecter les garanties. Les Nations Unies sont sans force. Il n'en est pas de même des grandes Puissances.

M. Inonu: Les grandes Puissances ne seront pas présentes dans chaque village pour préserver les ressortissants turcs des exactions de l'administration

grecque. Je comprends bien qu'il vaut mieux ne pas se faire la guerre mais il faut trouver une solution. Vous reconnaissez que la séparation serait la solution la meilleure.

Le général de Gaulle: La plus simple...

M. Inonu: Vous êtes disposé à substituer à cette solution celle de l'annexion assortie de garanties. Or, cette dernière solution, le gouvernement et le peuple turcs la tiennent pour impossible.

Le général de Gaulle: Pour les Grecs c'est la séparation qui est impossible.

M. Inonu: La séparation soulève des difficultés et donne lieu à des dépenses. Cela ne vaut-il mieux que l'extermination des Turcs. Je vous ai expliqué la situation ingrate dans laquelle nous nous trouvons et qui n'est pas de notre fait. Nous nous sommes tournés vers la France comme vers notre plus vieil ami pour rechercher avec elle une solution qui soit équitable. Si vous prenez une initiative nous ferons ce qui dépend de nous pour en faciliter l'aboutissement. Je vous ai parlé en toute franchise.

Le général de Gaulle: Je ne dirai rien publiquement au sujet de notre conversation. Si les journalistes vous interrogent peut-être pourriez-vous dire que nous avons longuement échangé nos points de vue en toute amitié et dans un esprit de paix. Pour le reste, c'est à dire pour ce qui est de ma pensée sur le fond des choses, les journalistes l'apprendront en temps voulu. Je vous répète que la France n'a d'autre chose en vue que de concourir aujourd'hui au maintien de la paix et demain à la recherche d'une solution d'avenir.

DOCUMENT

UNITED NATIONS RESOLUTION OF THE SUB-COMMISSION ON PREVENTION OF DISCRIMINATION AND PROTECTION OF MINORITIES

**Adopted on the 2nd of September 1987
1987/19 Violations of Human Rights in Cyprus**

The Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities,

Gravely **concerned** about the continuation of gross and systematic violations of human rights in Cyprus,

Recalling its resolutions I (XXVIII) and 8(XXXI) relating to the return of the refugees and displaced persons to their homes in safety and the full restoration of human rights in Cyprus, respectively, and regretting the delay in the implementation of these resolutions,

Recognizing that the Secretary-General is seized with the question of resolving the Cyprus problem,

Disturbed by the lack of any success of the Ad Hoc Committee on Missing Persons in Cyprus, after so many years of deliberations, to discover the fate of the missing persons in Cyprus,

Expressing its concern about the anguish and sorrow of the families of the missing persons of Cyprus, who have the right to know the fate of their relatives.

Further disturbed by the statement made during the consideration of this item at the present session concerning the implantation of thousands of settlers from Turkey in the occupied territories in Cyprus,

Considering that the withdrawal of all foreign armed forces from the Republic of Cyprus will contribute to the restoration of human rights and fundamental freedoms of all Cypriots,

1. **Demands** the full restoration of all human rights to the whole population of Cyprus, including the freedom of movement, the freedom of settlement and the right to property;
2. **Expresses** its great concern and anguish about the fate of the missing persons;
3. **Expresses** its concern also at the policy and practice of the implantation of settlers in the occupied territories of Cyprus which constitute a form of colonialism and attempt to change illegally the demographic structure of Cyprus;
4. **Decides** that the question of human rights in Cyprus should be considered in the context of item 4 of the agenda for its fortieth session.